



**COMMUNE DE BAGNOLS**  
**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**20 juillet 2023**

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

**Membres présents à la séance :**

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX.

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Joëlle PERRELLE,

**Membres absents excusés :**

Audrey BARON-GUTTY a donné pouvoir à Jean-François FADY, Marine FLORIMOND a donné pouvoir à Laurent GAY, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD a donné pouvoir à Anne LEROUX, Patrick LEGRAIN a donné son pouvoir à Richard BEGHIN

**Absents :**

Catherine FORTUNE, Agnès FELLER, Thierry TRONCY

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Anne LEROUX est désigné secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 juin 2023
2. Délibérations prises par délégation et arrêtés
3. Délibération pour les tarifs de la cantine et de la garderie
4. Délibération pour la décision modificative n°1
5. Informations des commissions
6. Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2023 a été transmis par courriel à l'ensemble du Conseil municipal. Il est validé.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Arrêtés du maire**

- Arrêtés de circulation

**Décisions prises par le maire par délégation**

- Néant

**EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération 20230720-01 : Délibération pour les tarifs de la cantine et de la garderie**

Vu le Code général des collectivités,

Vu le règlement du service de restauration scolaire,

Vu le règlement du service de garderie périscolaire,

**Considérant** les conclusions des travaux la commission scolaire portant notamment sur les tarifs du service de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants :

- Restaurant scolaire : adhésion par famille : 15,00 €, tarif du repas : 4,70 €. Temps de cantine sans repas (cas d'un PAI) : 2,60 €.

- Garderie périscolaire : adhésion par famille : 15,00 €, tarif de l'heure de garderie : 2,60 €

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération 20230615-02 : Décision modificative n°1 au budget 2023**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Investissement	
Dépenses	
Compte 2313 de l'opération 2023-04	- 1000 €
Compte 2184	+ 1000 €
Compte 2117	+ 1000 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

**INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

**Point effectué par Jean-François FADY**

- Appel d'offres Le Plan 3 : la commission d'appel d'offres étudie actuellement les 8 offres reçues. Le choix du titulaire est prévu pour septembre.

**Point effectué par Anne LEROUX**

- CCAS : ouverture d'un dossier d'aide spéciale pour une Bagnolaise résidente en EPHAD
- Reconduction des chèques bagnolais

**Point effectué par Laurent GAY**

- Vincent POYET est en arrêt maladie pour une semaine suite à un accident domestique.
- Les fenêtres de l'école et de la cantine ont été changées.
- Les travaux de la cour d'école se sont terminés avec la pose de l'enrobé sur la partie modifiée.
- Laurent GAY a participé à une réunion organisée par la fédération de chasse à Alix. Il s'agit d'informer les promeneurs sur les règles à respecter en installant des panneaux décrivant les droits et usages.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 21 septembre 2023 à 20h00
- Visite du jury du concours de fleurissement de la CCBPD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,  
Anne LEROUX



Le Maire,  
Jean-François FADY

